



ICI LA MÉTROPOLE PROTEGE LA RESSOURCE EN EAU

+ d'informations :
Régie de l'Eau Potable
04.76.59.58.17

Saint Pierre de Mésage – Secteur de Jouchy

Modification des accès à la plaine de Jouchy : un nouveau portail et un accès réglementé

Le secteur du fond de JOUCHY est situé dans un **secteur à fort enjeu du point de vue de la protection de la nappe** et se trouve à ce titre classé en périmètre de protection rapproché des captages de JOUCHY.

Depuis plusieurs années, ce secteur et l'ensemble de la plaine de Jouchy connaissent **une forte augmentation de fréquentation avec des usages non compatibles avec la protection de la nappe** (squats, dépôts d'ordure, motocross...)

Après discussion et en accord avec les exploitants concernés, un arrêté a été pris par la Métropole pour en **interdire l'accès à tous véhicules et 2 roues motorisés** autre que les usagers autorisés.

A cette fin, **une nouvelle barrière motorisée et télécommandée est en cours d'installation à l'entrée du site** en amont de la route des réservoirs.

Une caméra de vidéosurveillance sera également installée à ce niveau ainsi qu'un parking aménagé pour accueillir les promeneurs.



ICI LA MÉTROPOLE PROTEGE LA RESSOURCE EN EAU

+ d'informations :
Régie de l'Eau Potable
04.76.59.58.17

Peut-on continuer d'accéder au secteur ?

Le secteur reste libre d'accès aux promeneurs à pieds, à vélo ou aux modes doux dans le respect des propriétés privées et de la préservation des milieux et de la ressource en eau.

Qui a le droit à un badge ouvrant la barrière?

Les propriétaires fonciers, ou leurs locataires, dont l'accès aux parcelles se fait exclusivement par la voie dont l'accès est contrôlé.

Une liste a été établie à partir du cadastre, confirmée par la Mairie et gérée par Eaux de Grenoble Alpes.

S'y ajoutent EDF, le SYMBHI pour l'accès aux digues et l'exploitant des captages.

Les ayants droits disposeront d'un badge nominatif permettant l'ouverture de la barrière pour un accès autonome.

Comment récupérer le badge ?

En Mairie au mois ~~d'octobre~~ de novembre sur présentation de la convention reçue par courrier.

Toute autre demande d'accès devra être formulée par écrit auprès de la Métropole.

Calendrier :

Travaux prévus entre le **22 septembre et le 15 octobre 2021**

Mise en œuvre/test de la barrière: **2^{ème} quinzaine d'octobre 2021**